

Note méthodologique relative aux tableaux de bord

Les tableaux de bord ont été réalisés dans le cadre de la convention (2012-DP) signée entre le CNFPT et l'INSEE autorisant l'Observatoire de la fonction publique territoriale à exploiter le fichier SIASP-agents afin de réaliser des analyses statistiques et démographiques sur les personnels territoriaux.

Les tableaux de bord présentent les données disponibles sur l'emploi territorial au 31/12/2011. L'objectif est double :

- apporter des repères et des références statistiques pour permettre aux collectivités et leurs établissements publics à mieux se situer et se comparer par rapport aux collectivités de même type et de même taille,
- fournir des données générales sur l'emploi public territorial à l'ensemble des acteurs de la fonction publique territoriale."

En plus du tableau de bord national, sont proposés des tableaux de bord déclinés par région/délégation régionale CNFPT et conçus selon un même format pour permettre une comparaison entre le régional et le national.

Les tableaux de bord couvrent l'ensemble de l'emploi territorial (titulaires, non titulaires et emplois aidés), en postes actifs principaux non annexes (voir la partie "notions et sigles utilisés"), de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (Régions, Départements, SDIS, Communes et établissement communaux, établissements publics intercommunaux, centres de gestion, CNFPT, SIVOM, SIVU, syndicat mixte et tout autre établissement public local).

Les tableaux de bord portent sur les collectivités de la Métropole et des quatre départements d'Outre-mer, Antilles-Guyane et La Réunion.

En raison de leurs statuts particuliers, le personnel des administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte dans cette étude. Ce qui explique la différence avec les chiffres publiés par la DGAFP et la DGCL concernant la fonction publique territoriale au 31/12/2011.

➤ Vers une harmonisation nationale des statistiques de la FPT :

Les principaux producteurs que sont l'INSEE, la DGAFP, la DGCL et le CNFPT, sous l'égide du CSFPT, adoptent des définitions et des notions identiques sur :

- le critère de mesure : postes actifs principaux non annexes
- le champ géographique : métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane et la Réunion

Cela étant, des différences subsistent quant au :

- statut : l'essentiel des tableaux présentés par la DGAFP sont proposés hors emplois aidés

- champ institutionnel : du côté du CNFPT, les administrations locales de Paris et les pompiers de Marseille ne sont pas pris en compte.

Récapitulatif du champ et des effectifs

	DGCL	DGAFP	CNFPT
Critère de mesure			
postes actifs principaux non annexes	X	X	X
Statut			
Titulaires et non titulaires	X	x	X
Emplois aidés	X		X
Champ géographique			
métropole, Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion.	X	X	X
Champ institutionnel			
Régions, départements, SDIS, centres de gestion et CNFPT	X	X	X
Communes et établissements communaux	X	X	X
Organismes intercommunaux	X	X	X
Autres établissements publics local comme les institutions interdépartementales ou ententes, établissements publics locaux culturels, régies de collectivité locale à caractère administratif...	X	X	X
Administrations locales parisiennes et pompiers de Marseille	X	X	
EFFECTIF (en milliers)	1 881,8	1 830,7	1 811,9

➤ Notions et sigles utilisés:

Poste principal/poste secondaire : D'après l'INSEE, le poste principal, est le poste de l'agent le mieux rémunéré. Lorsque l'agent occupe un deuxième poste moins rémunéré, il est considéré comme poste secondaire.

Poste non annexe/annexe : D'après l'INSEE, un poste est dit non annexe lorsque le salaire dépasse un certain montant (le salaire net de la période est supérieur à 3 fois le SMIC mensuel net) ou que le volume d'heures travaillées est suffisant (la durée de la période est supérieure à 30 jours et le nombre d'heures de la période est supérieur à 120 heures et le nombre d'heures travaillées par jour au cours de la période est supérieur à 1,5 heure). Dans le cas contraire, le poste est dit annexe.

NET : Nomenclature des Emplois Territoriaux, cette nomenclature est utilisée notamment pour la déclaration annuelle des données sociales (DADS). Cette codification fait l'objet d'une circulaire du ministère de l'intérieur.

L'INSEE différencie généralement les titulaires territoriaux ou Etat (y compris les fonctionnaires stagiaires), les non titulaires (y compris les apprentis), les assistantes maternelles à domicile, les personnes sous contrat emplois solidarités ou consolidés et les emplois jeunes. Cependant, le détail par catégories hiérarchiques, cadres d'emplois et filières d'emplois n'est fourni que pour les titulaires (y compris les fonctionnaires stagiaires) et les non titulaires (SANS les apprentis).

ETC : Equivalent temps complet.

Avertissement : la Norme pour les Déclarations Dématérialisées Des Données Sociales (N4DS) remplace désormais la norme DADS-U. Cette nouvelle norme devrait améliorer la fiabilité des données déclarées. Les collectivités ont désormais la possibilité d'inscrire des agents en dehors de la

nomenclature des emplois territoriaux (NET) en utilisant d'autres nomenclatures. Les données par cadre d'emplois, notamment sur les "autres", en sont directement affectées.

La valorisation des informations issues de l'exploitation des données SIASP est soumise au respect du secret statistique. L'observatoire de la FPT s'est engagé dans ce sens auprès du comité du secret du CNIS. Pour répondre à cette obligation, tous les tableaux figurant dans ce tableau de bord ne peuvent proposer des chiffres permettant l'identification directe ou indirecte d'un salarié ou d'un établissement :

- « - aucune case ne doit comporter moins de 5 salariés
- aucun salarié ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale de la case,
- aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises
- aucune entreprise ne doit représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case. »

Les tableaux de bord sont conduits, sous la direction de Mohamed Amine, responsable de l'Observatoire de la FPT.

Le codage des données, le contrôle, l'analyse et les traitements statistiques ont été réalisés à INSEE par Natacha Devriendt et Dimitri Banik. La rédaction des tableaux de bord a été réalisée par Natacha Devriendt et Jérôme Broquet.

Ce travail a pu bénéficier du soutien de la division EFA au sein du département de l'emploi et des revenus d'activités de la direction des statistiques démographiques et sociales, auxquelles nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements.

Nos remerciements vont plus particulièrement à Madame Clotilde Lixi, chef de la direction EFA et Madame Fabienne Gaudé pour la qualité de leur accueil, leurs grandes disponibilités et leurs précieux conseils.